



## REGLEMENT

Article 1 : Organisation .....	2
Article 2 : Programme des épreuves .....	2
Article 2.1 L'Odyssée Néandertal 24h solo et Les clans de Néandertal 24h équipe de 3 .....	4
Article 2.2 Chasseur cueilleur (courses enfants) .....	5
Article 3 : Inscriptions .....	5
Article 3.1 Processus d'inscription .....	5
Article 3.2 Catégories d'âges .....	6
Article 3.3 Documents à fournir .....	6
Article 3.4 Tarifs .....	7
Article 3.5 Changement de course .....	7
Article 3.6 Transfert de dossard .....	8
Article 3.7 Garantie annulation d'inscription .....	8
Article 3.8 Liste d'attente .....	8
Article 4 : Matériel obligatoire .....	9
Article 4.1 Bâtons .....	12
Article 4.2 Sac délestage Château de Bruniquel / Grange de l'Escourat / Larroque .....	12
Article 5 : Déroulement des courses .....	12
Article 5.1 Parking / Covoiturage .....	12
Article 5.2 Remise de dossard .....	12
Article 5.3 Dotations .....	13
Article 5.4 Dossards .....	13
Article 5.5 Départ .....	13
Article 5.6 Parcours .....	13
Article 5.7 Balisage .....	14
Article 5.8 Chronométrages intermédiaires .....	14
Article 5.9 Mise hors course du coureur par l'organisation .....	14
Article 5.10 Abandon volontaire .....	14
Article 5.11 Sécurité .....	14
Article 5.12 Bases vie, points de ravitaillement et zones public .....	15
Article 5.13 Assistance personnelle .....	17
Article 5.14 Douche .....	17
Article 5.15 Repas .....	17
Article 5.16 Ecologie .....	17
Article 6 : Classements et récompenses .....	18
Article 6.1 Classement des Trails 24h solo et en équipe .....	18
Article 6.2 Récompenses des trails .....	18
Article 6.3 Jury d'épreuve .....	18
Article 6.4 Contrôle anti-dopage .....	19
Article 6.5 Pénalisation et disqualifications .....	20
Article 6.6 Réclamation .....	21
Article 7 : Enjeux environnementaux et engagements éco-responsables .....	22
Article 8 : Assurance .....	22
Article 8.1 Responsabilité civile de l'organisateur .....	23
Article 8.2 Dommages matériels .....	23
Article 8.3 Annulation des épreuves .....	23
Article 9 : Informatique et Liberté – Protection des données personnelles et droit à l'image .....	23
Article 10 : Conditions générales .....	24

# Article 1 : Organisation

L'association Trail du LOU (association Loi 1901, enregistrée le 26/10/2019 à la Préfecture du Tarn et Garonne sous le numéro W822008490) organise (en partenariat avec le Club Athlétique Caussadais) à Bruniquel la 1<sup>ère</sup> édition du NéanderTrail durant le weekend du samedi 21 et dimanche 22 mars 2026, composé de 11 épreuves dénommées :

- **L'Odyssée Néandertal 24h solo (boucle 37km 2 010m D+)** : Un voyage digne d'un aventureux préhistorique.
- **Les clans de Néandertal 24h équipe de 3 (boucle 37km 2 010m D+)** : Solidarité et stratégie pour vaincre le temps.
- **Combiné Robustus 37km + 29km** : Combiné des grands trails du samedi (37km) et du dimanche (29km).
- **Combiné Ramidus 21km + 10km** : Combiné des petits trails du samedi (21km) et du dimanche (10km).
- **Homo sapiens 37km 2 010m D+** : L'humain moderne capable d'exploits d'endurance extrême.
- **Erectus 29km 1 630m D+** : Le premier homme à migrer loin et longtemps.
- **Cro-Magnon 21km 1 080m D+** : Chasseur habile, symbole d'agilité. Bien pour une course rapide et vive.
- **Rando Feu 16km 770m D+** : Symbole d'énergie, de dépassement.
- **Habilis 10km 460m D+** : Le premier homme à fabriquer des outils. Distance accessible, initiatique.
- **Rando Silex 10km 460m D+** : Accessible, découverte, convivial.
- **Chasseur-cueilleur** : Deux courses pour les enfants de 5 à 15 ans.

# Article 2 : Programme des épreuves

Pour toutes les épreuves, les départs et les arrivées s'effectuent au Château de Bruniquel, rue du Château, 82800 Bruniquel.

Le programme de l'événement est disponible sur notre site internet dans la section programme.

Mis à jour régulièrement et définitivement à l'approche de l'événement, il reprend en intégralité les différents horaires et lieux des courses et des animations.

Les dossards sont à retirer sur place à partir de 2 heures avant le départ et jusqu'à 15 minutes avant celui-ci.

Toutes les épreuves se déroulent au rythme de chacun (aucune barrière horaire) et sans assistance extérieure.

Les participants sont en semi-autonomie : ils reçoivent un soutien logistique limité et doivent quand même assumer une part de gestion de leurs ressources.

Des points de ravitaillement sont installés sur le parcours pour offrir de la nourriture, de l'eau et parfois les classements en direct.

Jour & Heure	Épreuve	Distance / D+	Conditions & Catégories	Ravitaillements / Bases de vie	Particularités
Samedi 21 mars 08h00	Homo Sapiens 37 km Trail	37,5 km 2 010 m D+	Né(e)s avant 31/12/2006, licence FFA ou certificat médical	Escourat (km 10), Larroque (km 22), Les Nouals (km 31), Bruniquel (arrivée)	Label FFA Bronze, challenge Tarn-et-Garonne Running Chronostart 2026, Classement Live Trail, Matériel obligatoire
Samedi 21 mars 10h00	L'Odyssée Néandertal 24h Trail solo  Les clans de Néandertal 24h Trail en équipe de 3	Boucle 37,3 km 2 010 m D+	Né(e)s avant 31/12/2006, licence FFA ou certificat médical	Escourat (km 10), Larroque (km 22), Les Nouals (km 31), Bruniquel (km 37)	Classement Live Trail, Matériel obligatoire, Interdiction de dormir hors bases. Equipe : Relais uniquement aux bases de vie
Samedi 21 mars 12h55	<b>Cérémonie du podium de l'Homo Sapiens 37 km</b> <b>Scratch</b>				
Samedi 21 mars 13h00	Rando Feu 16 km (non chronométrée)	16,4 km 770 m D+	Né(e)s avant 31/12/2021	Escourat (km 10), Bruniquel (arrivée)	Randonnée ou marche nordique. Matériel obligatoire, mineurs doivent être accompagnés par un adulte exerçant l'autorité parentale
Samedi 21 mars 16h00	Cro-Magnon 21 km Trail	20,6 km 1 080 m D+	Né(e)s avant 31/12/2006, licence FFA ou certificat médical	Escourat (km 7), Les Nouals (km 15), Bruniquel (arrivée)	Classement Live Trail Matériel obligatoire
Samedi 21 mars 18h55	<b>Cérémonie du podium du Cro-Magnon 21 km</b> <b>Scratch</b>				
Dimanche 22 mars 08h00	Erectus 29 km Trail	28,7 km 1 630 m D+	Né(e)s avant 31/12/2006, licence FFA ou certificat médical	Escourat (km 10), Les Nouals (km 23), Bruniquel (arrivée)	Classement Live Trail Matériel obligatoire
Dimanche 22 mars 10h00	Habilis 10 km Trail	10,3 km 460 m D+	Né(e)s avant 31/12/2010, licence FFA ou certificat médical	Barracuda (km 4,5), Bruniquel (arrivée)	Classement Live Trail Matériel obligatoire
Dimanche 22 mars 10h01	Rando Silex 10 km (non chronométrée)	10,1 km 460 m D+	Né(e)s avant 31/12/2021	Barracuda (km 4,5), Bruniquel (arrivée)	Randonnée ou marche nordique. Mineurs doivent être accompagnés

Jour & Heure	Épreuve	Distance / D+	Conditions & Catégories	Ravitaillements / Bases de vie	Particularités
					par un adulte exerçant l'autorité parentale
<b>Dimanche 22 mars 11h30</b>	Chasseur cueilleur (non chronométrées)	0,6 à 1,2 km (près du château)	Nés 2011–2021, accord écrit des parents	Bruniquel (arrivée)	Courses enfants. U7/U10/U12 = 1 tour. U14/U16 = 2 tours.
<b>Dimanche 22 mars 11h40</b>	<b>Cérémonie de récompenses pour les enfants participants</b>				
<b>Dimanche 22 mars 11h45</b>	<b>Cérémonie du podium de l'<span style="color: green;">Habilis 10 km</span> Scratch</b>				
<b>Dimanche 22 mars 11h50</b>	<b>Cérémonie du podium de l'<span style="color: blue;">Erectus 29 km</span> Scratch</b>				
<b>Dimanche 22 mars 11h55</b>	<b>Cérémonie du podium du Combiné Ramidus 21km + 10km Scratch</b>				
<b>Dimanche 22 mars 12h00</b>	<b>Cérémonie du podium du Combiné Robustus 37km + 29km Scratch</b>				
<b>Dimanche 22 mars 12h05</b>	<b>Cérémonie du podium de <span style="color: orange;">Les clans de Néandertal 24h en équipe de 3</span> <span style="color: orange;">1<sup>er</sup> équipe (Masculine, Mixte, Féminine)</span></b>				
<b>Dimanche 22 mars 12h10</b>	<b>Cérémonie du podium de <span style="color: red;">L'Odyssée Néandertal 24h solo</span> Scratch</b>				

## Article 2.1 L'Odyssée Néandertal 24h solo et Les clans de Néandertal 24h équipe de 3

A chaque base de vie, on peut se ravitailler, se changer, dormir, se faire soigner et voir le classement intermédiaire en direct. Le coureur est libre de gérer son habillement mais uniquement dans les bases de vie. La course s'effectue seul ou en équipe de 3 coureurs. Chaque équipe doit être constituée de 3 participants, chacun étant une personne distincte. Un seul dossard est attribué par équipe qui sert de témoin de relais et il doit être retiré par l'un de ses membres. Chaque équipe est libre de déterminer son propre ordre et la durée de relais de ses coureurs. Les relais ne peuvent se faire qu'aux bases de vie sous la supervision d'un organisateur. Les déplacements depuis et vers les points de relais sont à la charge des participants. Pour des raisons d'équité sportive, de sécurité et de respect de l'esprit de l'épreuve, il est strictement interdit aux participants de dormir en dehors des zones prévues par l'organisation. Les arrêts pour repos ou sommeil sont uniquement autorisés dans les bases de vie mises en

place par l'organisation. Tout arrêt ou sommeil sur le parcours (hors bases de vie) ou dans des lieux extérieurs (hébergements personnels, hôtels, véhicules, camping-cars, etc.) est formellement interdit. Le non-respect de cette règle entraînera une disqualification immédiate du participant ou de l'équipe. Attention du matériel est obligatoire pour participer. Pour des raisons de sécurité, en cas de mauvaise météo et selon les directives de l'organisation, certains équipements conseillés peuvent devenir obligatoires sur l'intégralité du parcours. A tout instant dans le déroulement du Trail de 24h, l'organisateur, les membres de la sécurité médicale et de la sécurité terrain se réservent le droit de venir en aide à un coureur sur le plan technique, sur le plan matériel et vestimentaire et/ou sur le plan alimentaire.

## Article 2.2 Chasseur cueilleur (courses enfants)

Les enfants doivent être accompagnés au départ et à l'arrivée par un adulte exerçant l'autorité parentale.

# Article 3 : Inscriptions

L'attention des participants, avant leur inscription, est attirée sur les difficultés des parcours (longueur des tracés, dénivelés, sentiers techniques en pleine nature) et des conditions météorologiques (froid, chaleur, pluie, vents violents...). Ces difficultés nécessitent une bonne préparation physique et une capacité d'autonomie pour assurer la réussite dans ce type d'aventure individuelle.

La participation aux épreuves du NéanderTrail de Bruniquel implique un engagement personnel et :

- L'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement
- L'adhésion à la charte éthique du NéanderTrail de Bruniquel, la probité, la sécurité des coureurs, l'entraide entre coureurs, le respect de la nature et des bénévoles
- Le respect des consignes adressées par l'organisateur aux participants.

## Article 3.1 Processus d'inscription

Le NéanderTrail de Bruniquel est limité à 1 500 participant(e)s.

Les inscriptions aux trails et aux randonnées du NéanderTrail de Bruniquel se font uniquement en ligne sur notre plateforme Njuko : <https://in.njuko.com/neandertrail2026> dédiée avec un paiement sécurisé sur la plateforme.

Les inscriptions aux Trails seront closes au plus tard le mercredi 18 mars 2026 à 23h59.

Attention : pour avoir un dossard personnalisé, il faut s'inscrire avant le mardi 10 mars 2026 à 23h59.

Les inscriptions aux Randonnées seront closes au plus tard le jour-J 30 minutes avant le départ.

Attention : pour avoir un dossard personnalisé, il faut s'inscrire avant le mardi 10 mars 2026 à 23h59.

Les inscriptions aux courses enfants se font uniquement en ligne sur ce formulaire spécifique :

<https://forms.gle/TohBQFrLKPdHqMAy6>

Les inscriptions aux courses enfants seront closes au plus tard le jour-J 30 minutes avant le départ.

Pour des raisons techniques et environnementales, l'utilisation de joëlettes (fauteuils tout-terrain) est autorisée uniquement sur les parcours Trail Cro-Magnon 21 km, Trail Habilis 10 km et Rando Silex 10 km.

En effet, certains passages des autres parcours présentent des obstacles naturels (arbres, zones étroites, dénivelés) qui ne peuvent être modifiés sans porter atteinte au milieu naturel.

Nous souhaitons préserver le terrain et garantir la sécurité de tous les participants.

## Article 3.2 Catégories d'âges

Catégories	Année de naissance	Distance maximale (loi FFA)	Epreuves ouvertes
U7 Baby athlé	2020 et 2021	1,5 km	Courses enfants + les 2 Randonnées
U10 éveil athlé	2017 et 2019	1,5 km	Courses enfants + les 2 Randonnées
U12 Poussins	2015 et 2016	2,25 km effort	Courses enfants + les 2 Randonnées
U14 Benjamins	2013 et 2014	4,5 km effort	Courses enfants + les 2 Randonnées
U16 Minimes	2011 et 2012	7,5 km effort	Courses enfants + les 2 Randonnées
U18 Cadets	2009 et 2010	15 km effort	Habilis Trail 10km + les 2 Randonnées
U20 Juniors	2007 et 2008	25 km effort	Habilis Trail 10km + les 2 Randonnées
U23 Espoirs	2004 et 2006	Illimité	Tous les trails + les 2 Randonnées
Séniors	1992 et 2003	Illimité	Tous les trails + les 2 Randonnées
Masters	1991 et avant	Illimité	Tous les trails + les 2 Randonnées

Les distances maximales doivent intégrer la notion de km effort (majoration d'un km par dénivelé positif de 100m)

L'inscription au 24h solo ou en équipe est réservée aux personnes entraînées et en bonne condition physique, pleinement conscientes de la pénibilité et de la spécificité de l'épreuve. Les compétiteurs seront amenés à affronter des conditions extrêmes (nuit), propres à la nature et aux variations météorologiques et climatiques.

## Article 3.3 Documents à fournir

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation au NéanderTrail de Bruniquel est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date du NéanderTrail de Bruniquel. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.
- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation au NéanderTrail de Bruniquel est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date du NéanderTrail de Bruniquel. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées).
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (<https://pps.athle.fr/>) dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le Parcours de Prévention Santé (PPS) gratuit doit avoir été effectué entre le 23 décembre 2025 et le 31 décembre 2025. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, un Pass Prévention Santé valable 1 an au tarif de 5 € s'applique uniquement aux participants non licenciés FFA via la plateforme de la FFA dédiée (<https://pps.athle.fr/>).

## Article 3.4 Tarifs

Le NéanderTrail de Bruniquel applique un système de prix progressifs pour les dossards, afin de simplifier l'organisation et d'améliorer votre expérience, notamment en ce qui concerne les dotations et la préparation.

	Avant le 31/12/2025		Du 01/01/2026 au 18/03/2026		Jour-J
	Licencié	Non-licencié	Licencié	Non-licencié	
Les clans de Néandertal 24h Trail équipe de 3	270 €		300 €		
L'Odyssée Néandertal 24h Trail solo	100 €		115 €		
Combiné Robustus 37 km + 29 km	59 €		67 €		
Combiné Ramidus 21 km + 10 km	28 €		34 €		
Homo Sapiens 37 km Trail	34 €	36 €	38 €	40 €	
Erectus 29 km Trail	28 €		32 €		
Cro-Magnon 21 km Trail	20 €		24 €		
Habilis 10 km Trail	9 €		13 €		
Rando Feu 16 km	8 €		10 €		15 €
Rando Silex 10 km	5 €		7 €		10 €
Chasseur cueilleur (Courses enfants 0,6km - 1,2km)	Gratuit				

Sous réserve de places disponibles par course. A ces tarifs de souscription, il faut ajouter des frais de gestion liés à la plate-forme Njuko.

Lors de l'inscription, vous pouvez réserver vos repas (14€) ou les acheter sur place (15€) sous réserve de repas disponibles.

A savoir : le NéanderTrail de Bruniquel a décidé de reverser 1€ par inscription à l'association de votre choix parmi :

- 1° Je souffle pour Vous ! Vaincre la Mucoviscidose
- 2° Les Joëlettes du Cœur
- 3° Association Rempart

Après votre inscription, vous recevez une confirmation une fois votre dossier validé par notre prestataire.

Pour être validé, votre dossier doit inclure toutes les pièces demandées.

## Article 3.5 Changement de course

L'inscription à une course est ferme et définitive. Néanmoins un coureur a la possibilité de changer de compétition en fonction des places disponibles. Le changement de distance est possible via la plateforme Njuko et votre compte coureur afin de garantir la prise en compte du changement.

Le changement de compétition peut se faire jusqu'au mercredi 18 mars 23h59, en fonction des places disponibles. Attention : pour avoir un dossard personnalisé, il faut effectuer le changement de compétition avant le mardi 10 mars à 23h59.

Le changement demandé pour une compétition dont le droit d'inscription est plus élevé n'est pris en compte qu'après paiement du complément de montant de l'inscription. Dans le cas contraire, pour une course dont le droit d'inscription est moins élevé, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Attention, en cas de changement de compétition, l'assurance est automatiquement supprimée et non remboursée par l'organisme assureur car elle est souscrite pour une course précise.

## Article 3.6 Transfert de dossard

L'inscription à une course est ferme et définitive. Néanmoins un coureur a la possibilité de transférer son dossard à une tierce personne. Le transfert de dossard est possible via la plateforme Njuko et votre compte coureur afin de garantir la sécurité de la transaction.

Le preneur doit payer 0,90 € de frais de gestion de la plateforme ainsi que payer l'éventuelle augmentation du tarif entre le prix d'acquisition par le cédant et le moment du transfert.

Attention, en cas de transfert de dossard, l'assurance est automatiquement supprimée et non remboursée par l'organisme assureur car elle est souscrite pour une personne précise.

Le transfert de dossard peut se faire jusqu'au mercredi 18 mars 23h59 en fonction des places disponibles.

Attention : pour avoir un dossard personnalisé, il faut transférer le dossard avant le mardi 10 mars à 23h59.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne non connue de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation ».

## Article 3.7 Garantie annulation d'inscription

Pour les participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de l'inscription. Cette option peut être souscrite auprès de la compagnie proposée par l'organisation, le lien pour y souscrire est sur la plateforme d'inscription. L'assurance annulation proposée à l'inscription ne revêt pas de caractère obligatoire, s'ils le souhaitent les coureurs peuvent s'engager auprès d'une autre assurance. Cette assurance permet au participant, sous certaines conditions établies par l'assureur choisi, de se faire rembourser 80% des droits d'inscription (hors frais d'inscriptions et options) payés. Les modalités de remboursement sont indiquées dans le contrat de l'assureur. Le sinistre est à déclarer par le participant depuis son profil coureur. Il vous sera demandé de motiver votre demande et de fournir un justificatif pour valider ce remboursement. Pour toute question sur l'assurance annulation, envoyez un mail à : [beticketing@assur-connect.com](mailto:beticketing@assur-connect.com) En savoir plus sur les conditions d'annulation (mettre le lien actif vers les CG BETICKETING : <https://claimticketing.assur-connect.com/conditions>). L'organisation ne procède à aucune annulation et remboursement, les demandes reçues par mail ne seront pas traitées, l'organisation n'ayant pas la possibilité de se substituer au coureur pour ouvrir un sinistre auprès de l'assurance.

Le participant qui n'a souscrit aucune assurance annulation ne peut prétendre à aucun remboursement des frais d'inscription, exception faite pour les femmes enceintes, pour qui un remboursement (hors frais d'inscription et option) est possible dans le cas où elle est en mesure de justifier que cette bonne nouvelle est apparue dans un délai l'obligeant à annuler sa participation.

## Article 3.8 Liste d'attente

Une liste d'attente peut être ouverte (selon le choix de l'organisateur) sur la plateforme d'inscription dès qu'une course est complète. Il faut se préinscrire sur la liste pour se voir proposer un dossard libre au fur et à mesure des désistements. Chaque place libérée est ainsi proposée automatiquement au premier de la liste d'attente correspondante. Cette proposition est adressée par mail (mail de contact renseigné sur la fiche inscription) et le lien de confirmation est valable 24h avant que celle-ci ne soit proposée au coureur suivant.

## Article 4 : Matériel obligatoire

Pour être autorisé à prendre le départ, chaque concurrent s'engage à porter tout le matériel obligatoire et à le présenter dans son intégralité lors de la remise des dossards. Un contrôle systématique du matériel obligatoire, y est effectué et des contrôles aléatoires peuvent être effectués à l'entrée dans la zone de départ ou à tout moment de la course par les Commissaires, Directeurs et Adjoints de Course. Nul ne peut prendre le départ s'il n'est pas doté du matériel exigé par l'organisation.

Liste du matériel recommandé et conseillé :

# Matériel obligatoire avec soi

	L'ODYSSEE NEANDERTAL 24h SOLO 37 km 2 010m D+	LES CLANS DE NEANDERTAL 24h EN EQUIPE DE 3 37 km 2 010m D+ Par personne	HOMO SAPIENS Label FFA 37 km 2 010m D+	ERECTUS 29 km 1 630m D+	CRO-MAGNON 21 km 1 080m D+	HABILIS 10 km 460m D+	RANDO FEU 16 km 770m D+	RANDO SILEX 10 km 460m D+	CHASSEUR CUEILLEUR COURSES ENFANTS
Port du dossard toujours visible	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Gobelet / Eco tasse réutilisable (pas de gobelets aux ravitaillements)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Réserve d'eau minimale	1,5 litre	1,5 litre	1,5 litre	1,5 litre	1,5 litre		1 litre		
Réserve alimentaire suffisante	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Couverture de survie (minimum 1,4m x 2m)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Bande élastique/adhésive bandage/strapping (minimum 0,06m x 1m)	✓	✓							
Sifflet	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Téléphone portable (allumé et chargé)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Lampe frontale chargée	2 chargées avec pile de recharge chargées	1 chargée avec pile de recharge chargée			1 chargée avec pile de recharge chargée		1 chargée avec pile de recharge chargée		
Gilet à haute visibilité								✓	

# Matériel conseillé

	L'ODYSSEE NEANDERTAL 24h SOLO 37 km 2 010m D+	LES CLANS DE NEANDERTAL 24h EN EQUIPE DE 3 37 km 2 010m D+ Par personne	HOMO SAPIENS Label FFA 37 km 2 010m D+	ERECTUS 29 km 1 630m D+	CRO-MAGNON 21 km 1 080m D+	HABILIS 10 km 460m D+	RANDO FEU 16 km 770m D+	RANDO SILEX 10 km 460m D+	CHASSEUR CUEILLEUR COURSES ENFANTS
Bonnet / tour de cou	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Paire de gants	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Veste étanche et respirante avec capuche (type GORE-TEX)	✓	✓	✓	✓	✓				
Vêtement chaud type « seconde peau » à manche longue	✓	✓							
Veste à manche longue en duvet/polaire	✓	✓							
Collant long	✓	✓							
Surpantalon imperméable	✓	✓							
Vêtements de rechange	✓	✓							
Bâtons	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Interdits
Sac délestage Château Bruniquel	✓	✓							
Sac délestage l'Escourat	✓	✓							
Sac délestage Larroque	✓	✓							
Sac de couchage	✓	✓							

## Article 4.1 Bâtons

L'utilisation des bâtons est autorisée (sauf pour la course enfant Chasseur cueilleur) cependant, ils devront être pliés ou placés de manière à ne pas blesser un coureur dans les premiers kilomètres de course. Interdiction de prendre le départ avec les bâtons dépliés.

Les enfants n'ont pas besoin de bâtons durant leur épreuve.

## Article 4.2 Sac délestage Château de Bruniquel / Grange de l'Escourat / Larroque

Les participants doivent remettre à l'organisation, leurs sacs étiquetés et parfaitement fermés entre 8h et 9h50 le samedi 21 mars 2026. Aucun sac ne pourra être remis en dehors cette période. Seuls les sacs étiquetés sont acheminés par l'organisation depuis le château de Bruniquel aux bases vie et retour. Chaque étiquette doit comporter le nom de la base de vie (Bruniquel, Escourat, Larroque) et le numéro de dossard. L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les bases de vie. Ces sacs confiés à l'Organisation dans le cadre de la course devront être récupérés impérativement par leur propriétaire au plus tard à 14h le dimanche au château de Bruniquel. Au-delà, le coureur devra venir lui-même récupérer son sac, à ses frais, au plus tard 24 heures après la fermeture des courses. Il devra se renseigner auprès de l'Organisation du lieu et des horaires de récupération, à défaut, ils seront détruits. Le contenu des sacs est personnel, aucun inventaire n'est fait à l'enregistrement, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur. L'organisateur dégage toute responsabilité en cas de perte. Le délai de rapatriement est en fonction des contraintes logistiques. L'Organisation ne peut pas garantir un rapatriement complet des sacs avant la fin de la course. Les sacs sont remis soit au concurrent soit à des proches, exclusivement sur présentation du dossard et d'une pièce d'identité. Dans l'hypothèse où le compétiteur contreviendrait aux dispositions qui précèdent, il en assumera toutes les conséquences, ce qui exclue tout recours à l'encontre de l'association Trail du Lou – NéanderTrail de Bruniquel.

# Article 5 : Déroulement des courses

## Article 5.1 Parking / Covoiturage

Le village de Bruniquel n'est pas dimensionné pour accueillir tous les véhicules des participants. Le stationnement dans le village est donc limité afin de respecter les riverains. Des parkings gratuits et balisés sont mis à disposition à proximité. Merci de suivre les indications de nos bénévoles.  
Le NéanderTrail s'engage pour la planète ! Rejoignez la plateforme de covoiturage officielle et partagez la route entre coureurs : <https://together.com/index.php?view=organiser&slug=4novct>

## Article 5.2 Remise de dossard

Les dossards sont à retirer sur place à partir de 2 heures avant le départ et jusqu'à 15 minutes avant celui-ci. Chaque dossard est remis individuellement, à chaque coureur, sur présentation d'une pièce d'identité avec

photo et du QR Code remis lors de l'inscription. Aucun envoi de dossard n'est effectué. Il est impératif de respecter les plages horaires de retrait pour chaque distance. Aucun dossard ne peut être distribué par les bénévoles en dehors des plages horaires prévues pour la distance.

Pour **Les clans de Néandertal 24h équipe de 3**, trois bracelets par équipe sont distribués pour accéder aux bases de vie.

## Article 5.3 Dotations

Tous les participants aux Trails se verront offrir une dotation lors du retrait du dossard.

## Article 5.4 Dossards

Les dossards sont munis d'une puce, ils doivent être portés de manière visible, sur le devant, ne pas être couverts par des vêtements ou poches à eau durant toute la course. Les dossards ne doivent pas subir de modification ou découpage. Chaque épreuve a sa propre couleur de dossard (couleurs utilisées sur le règlement). Attention : pour avoir un dossard personnalisé, il faut s'inscrire avant le mardi 10 mars à 23h59.

## Article 5.5 Départ

Dans le sas de départ, le concurrent doit spontanément présenter son dossard apposé de face et à hauteur de la ceinture.

Celui-ci doit être porté exclusivement sur la poitrine ou le ventre et doit être visible et lisible sur la face avant, en permanence et en totalité pendant la durée de la course.

Les 3 coureurs de l'équipe doivent porter le bracelet fourni aux inscriptions pour accéder aux bases de vie.

Toute personne sans dossard n'est pas autorisée à accompagner un coureur sur l'itinéraire de la course.

Aucun animal ne peut accompagner les participants (traileurs ou randonneurs ou marcheurs)

## Article 5.6 Parcours

Les parcours sont balisés pour l'épreuve : balisage réutilisable avec réfléchissant sous forme de drapeaux, de fanions, de rubans et de panneaux (flèches et croix). Si vous ne voyez plus de balisage, rebrousez chemin !

Les coureurs ont l'obligation de rester sur les parcours tracés durant toute la course. Il est interdit de couper un sentier pour respecter la flore et la faune. Des portions empruntent des voies de circulation sur lesquelles le code de la route doit être rigoureusement respecté.

Les parcours sont préparés de nombreux mois avant l'édition. Les traces GPX des parcours ne sont pas publiés pour deux raisons :

- Présence de nombreuses zones privées à autorisation temporaire
- Possibilités de modifications de dernière minute pour diverses raisons : chantiers forestiers, conditions de terrain dégradées (verglas...), suspension d'une autorisation etc.

De ce fait les distances et dénivelés communiqués peuvent être légèrement modifiées en plus ou en moins.

Seul le balisage posé par l'organisation est garant de la réalité du tracé proposé le jour J et non pas une trace récupérée sur votre montre.

## Article 5.7 Balisage

Le balisage des différentes courses est mis en place dans les jours qui précédent l'épreuve.

Suivez les instructions du balisage et des signaleurs.

Il est vérifié par les ouvreurs avant le premier départ.

Ce balisage permet aux coureurs de suivre le tracé prévu sans avoir besoin de cartes ou de descriptifs.

Ce balisage est retiré par les serres files après le passage des derniers coureurs.

## Article 5.8 Chronométrages intermédiaires

Des points de chronométrage électronique sont répartis tout au long du parcours pour définir des classements intermédiaires en instantané afin d'aider aux contrôles antitriche et assurer la sécurité des participants.

L'organisateur se réserve le droit de déplacer ces points de chronométrages.

## Article 5.9 Mise hors course du coureur par l'organisation

Les secours sont coordonnés par le PC course ou localement par des postes disposés sur les itinéraires.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Les médecins ou infirmiers, accrédités par l'organisation, sont habilités à mettre hors course tout coureur jugé inapte à poursuivre l'épreuve.

Dans ce cas, le dossard est retiré et le PC course est informé de l'abandon par les médecins ou infirmiers.

Les médecins ou infirmiers sont habilités à faire évacuer un coureur par tout moyen jugé le plus efficace pour assurer sa sécurité.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un infirmier se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

## Article 5.10 Abandon volontaire

En cas d'abandon volontaire du coureur, le concurrent doit obligatoirement prévenir un responsable de l'organisation et lui remettre son dossard afin qu'il soit neutralisé.

À ce moment-là il ne fait plus partie des coureurs en course, il a le choix de rentrer par ses propres moyens ou d'être ramené à la zone d'arrivée par l'organisation dans un délai relatif aux autres évènements liés à la course et contraignant les moyens logistiques de l'organisation.

Dans l'incapacité de rejoindre le poste le plus proche, le concurrent doit téléphoner le plus rapidement possible le PC Courses dont le numéro figure sur le dossard.

En cas de non-respect de la clause énoncée ci-dessus, le concurrent fautif s'expose à devoir assumer les frais afférents aux recherches éventuelles engagées.

L'Organisation se réservera alors le droit de refuser l'inscription du coureur pour les éditions ultérieures.

## Article 5.11 Sécurité

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé des courses.

Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé, n'est plus sous la responsabilité de l'Organisation, ou à compter de sa prise en charge avérée par une tierce personne.

Il est cependant tenu d'en aviser le plus rapidement possible par tous les moyens la Direction de Course.

Les coureurs doivent porter assistance à tout participant en difficulté. Pour des raisons de sécurité,

l'organisation met en place des serre-files sur l'ensemble des épreuves (sauf sur le 24h).

Sur le Trail de 24h, pour des raisons de sécurité, le coureur qui veut se reposer sur le parcours doit le faire dans

une base de vie. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'infraction au règlement ainsi qu'en cas de dommages (vol, perte, bris...) subis aux biens personnels des participants, cela même si l'organisateur, pendant la période de prise en charge, en assure la gestion.

## Article 5.12 Bases vie, points de ravitaillement et zones public

Dans les trois bases de vie, des repas solides et chauds sont mis à disposition ainsi que de zones de repos afin de garantir une récupération optimale. Les bases de vie proposent aussi l'affichage des classements intermédiaires.

Deux ravitaillements sont présents tout au long du parcours afin d'assurer la sécurité et la bonne alimentation des participants. Des boissons, fruits secs et aliments légers sont proposés pour permettre un apport énergétique régulier.

Ces dispositifs sont prévus pour préserver la santé des coureurs et réduire les risques liés à l'effort prolongé. Il est recommandé à chacun de s'alimenter et de s'hydrater régulièrement en fonction de ses besoins.

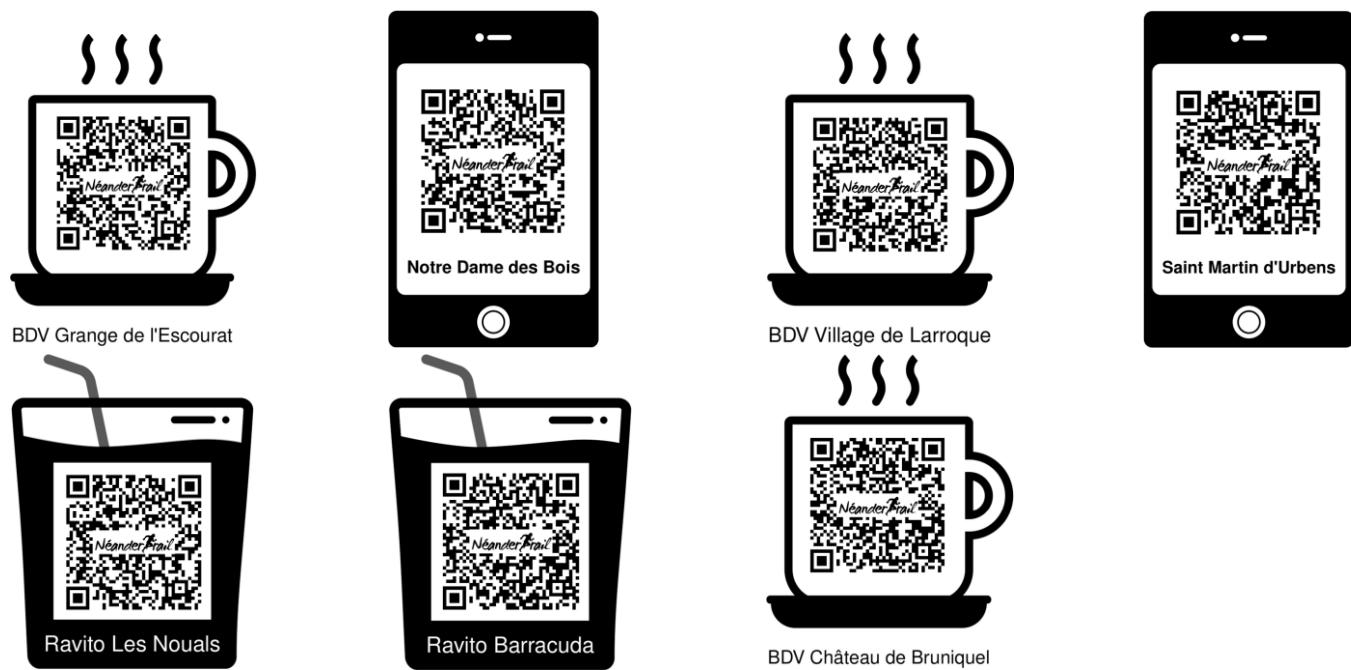
Seuls les coureurs porteurs d'un dossard (ou du bracelet pour les équipes du 24h) visible ont accès aux postes de ravitaillement. Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à pénétrer dans les bases de vie.

Pour rappel : les accompagnateurs et les animaux ne sont pas autorisés sur les parcours, sur les points de ravitaillement ni les bases vie.

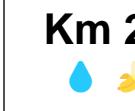
En plus des ravitaillements et des bases de vie, deux zones « public » sont mises en place pour permettre aux accompagnateurs de voir et encourager leurs coureurs.

Afin de limiter l'usage des voitures, nous vous recommandons de covoiturer avec d'autres accompagnateurs afin de faciliter les déplacements des accompagnants vers ces sept zones.

Vous trouverez ci-dessous les QR codes donnant un accès direct aux emplacements GPS des bases de vie (BDV), des ravitaillements et des zones « public ».



# Carnet de route

	L'ODYSSEE NEANDERTAL 24h SOLO 37 km 2 010m D+	LES CLANS DE NEANDERTAL 24h EN EQUIPE DE 3 37 km 2 010m D+	HOMO SAPIENS Label FFA 37 km 2 010m D+	ERECTUS 29 km 1 630m D+	CRO-MAGNON 21 km 1 080m D+	HABILIS 10 km 460m D+	RANDO FEU 16 km 770m D+	RANDO SILEX 10 km 460m D+	CHASSEUR CUEILLEUR COURSES ENFANTS
BDV Grange de l'Escourat <small>Coordonnées GPS : 44.047897, 1.688378</small>	Km 10 	Km 10 	Km 10 	Km 10 	Km 7 		Km 10 		
Notre Dame des Bois <small>Coordonnées GPS 44.010731 1.711562</small>	Km 18	Km 18	Km 18						
BDV Village de Larroque <small>Coordonnées GPS 44.003222, 1.690056</small>	Km 22 	Km 22 	Km 22 						
Saint Martin d'Urbens <small>Coordonnées GPS 44.013470 1.681078</small>	Km 28	Km 28	Km 28	Km 20					
Ravito Les Nouals <small>Coordonnées GPS 44.025292, 1.664473</small>	Km 31 	Km 31 	Km 31 	Km 23 	Km 15 				
Ravito Barracuda <small>Coordonnées GPS 44.038361 1.657434</small>						KM 4,5 		KM 4,5 	
BDV Chateau de Bruniquel <small>Coordonnées GPS 44.010731, 1.711562</small>	Km 37 	Km 37 	Km 37 	Km 29 	Km 21 	Km 10 	Km 16 	Km 10 	Arrivée 

💧 : boissons. 🍌 : fruits secs, barres. 🍽️ : repas solides et chauds. 🛒 : Sac délestage. 🚑 : Assistance. 🚔 : Secours. 🛌 : Repos. 🛤️ : Massage.

## Article 5.13 Assistance personnelle

L'assistance personnelle est autorisée en aval d'une base de vie.

Tout manquement à cette disposition entraînera une pénalité, contre le compétiteur.

En dehors des 200 derniers mètres de l'arrivée, il est interdit aux compétiteurs de se faire accompagner ou, d'accepter d'être accompagné, pendant toute ou, partie de la course pour laquelle ils sont inscrits, par une personne non participante à l'une de ces épreuves.

Il est rappelé que la seule assistance personnelle, n'est autorisée que sur les bases de vie mis en place par l'Organisation, cette disposition inclue toute assistance " volante " de type " lièvre ", accompagnateurs, " porteurs d'eau " ...

Le NéanderTrail de Bruniquel décline toute responsabilité en cas de difficultés rencontrées par un coureur suite à des ravitaillements et autres prestations (médicales etc...) fournis par un prestataire privé, non agréémenté par l'organisation, en dehors et à l'intérieur des zones de tolérances établies.

Auquel cas il n'y aura pas de recours possible.

## Article 5.14 Douche

Une douche est mise en place au refuge, près de la salle des fêtes de Bruniquel. Demandez vos accès à l'organisateur.

## Article 5.15 Repas

Le NéanderTrail organise des repas au Château de Bruniquel : 14 € sur réservation ou 15 € sur place dans la limite des repas disponibles. Les repas sont servis entre 11h et 14h et 18h et 21h.

	Vendredi soir	Samedi midi	Samedi soir	Dimanche midi
Entrée	Salade piémontaise	Taboulé	Cake aux olives	Plateau de charcuterie
Plat chaud	Petit salé aux lentilles	Lasagne de bœuf et salade verte	Jambon braisé sauce Madère & pommes de terre	Pot au feu de cerf avec ses petits légumes et son bouillon
Dessert	Flan aux œufs	Panna cotta aux fruits rouges	Mousse au chocolat	Tarte au pomme

Sur demande, nous proposons également une alternative végétarienne afin de répondre aux besoins de chacun.

## Article 5.16 Ecologie

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets quels qu'ils soient sur le parcours.
- Obligation d'utiliser les poubelles mises à disposition sur tous les ravitaillements.
- Le coureur doit être muni d'un gobelet personnel pour être servi en liquide sur les ravitaillements.

Seuls les gobelets pour la soupe sont fournis.

Une disqualification sera infligée au coureur pris sur le fait de jeter volontairement des détritus sur le parcours.

# Article 6 : Classements et récompenses

Le classement général final de chaque épreuve est déterminé exclusivement en fonction de l'ordre d'arrivée et du temps officiel.

Le temps officiel correspond au temps écoulé entre le signal du départ de l'épreuve et le passage du concurrent sur la ligne d'arrivée, quel que soit le moment où il franchit la ligne de départ.

Le temps réel (temps entre le franchissement de la ligne de départ et de la ligne d'arrivée) peut être communiqué à titre indicatif mais n'a aucune valeur pour l'établissement du classement officiel.

Tout participant n'ayant pas été enregistré à l'un des points intermédiaires peut être considéré comme non classé.

Les résultats des courses sont disponibles en direct dans la zone d'arrivée sur le site et sur Live Trail dès qu'une course est terminée et ils sont transmis à minima à UTMB.index et ITRA.run dès la fin de l'édition.

## Article 6.1 Classement des Trails 24h solo et en équipe

Des points de chronométrage intermédiaires sont installés environ tous les 3 km sur la boucle.

Le classement général est établi en fonction de la distance totale parcourue par chaque participant/équipe au terme des 24 heures.

Le vainqueur est le participant/équipe ayant parcouru le plus grand nombre de kilomètres dans le temps imparti.

En cas d'égalité de distance parcourue, le classement est départagé selon l'ordre de passage au dernier point de chronométrage intermédiaire : le participant/équipe détecté(e) en premier est classé(e) devant.

## Article 6.2 Récompenses des trails

Sont récompensés tous les enfants ayant participé à la course enfants chasseur cueilleur.

Sont récompensés les 3 premiers au Scratch (Masculins et Féminines) des 7 épreuves de Trail :

- **L'Odyssée Néandertal 24h solo**
- **Combiné Homo Robustus 37km + 29km**
- **Combiné Ramidus 21km + 10km**
- **Homo sapiens 37km 2010m D+**
- **Erectus 29km 1630m D+**
- **Cro-Magnon 21km 1080m D+**
- **Habilis 10km 460m D+**

Concernant **Les clans de Néandertal 24h équipe de 3**, la première équipe de chaque catégorie (équipe masculine, équipe féminine et équipe mixte) est récompensée.

Par ailleurs tous les " finishers " peuvent télécharger un diplôme attestant de leur performance.

## Article 6.3 Jury d'épreuve

Le jury se compose d'un starter, d'un chronométreur, d'un juge aux arrivées, d'un délégué anti-dopage, de 3 escortes hommes et 3 escortes femmes.

Un starter :

- Donne le départ des courses, de manière régulière et équitable.
- Vérifie que les coureurs sont correctement placés sur la ligne de départ.
- Utilise un pistolet (ou dispositif électronique) pour donner le signal.
- Est responsable de détecter et sanctionner un faux départ.

Un chronométreur :

- Mesure avec précision le temps de course de chaque participant grâce à un système électronique.
- Assure la fiabilité et la validation des performances chronométrées.

Un juge aux arrivées :

- Détermine l'ordre exact d'arrivée des concurrents.
- Place les athlètes dans le bon classement, en cohérence avec les chronos.
- Travaille souvent en équipe, avec vérification croisée et parfois assistance vidéo.

Un délégué anti-dopage :

- Représentant officiel de la FFA lors de la compétition.
- Notifie les athlètes sélectionnés pour un contrôle antidopage.
- Organise le déroulement du contrôle (convocation, information des droits et devoirs de l'athlète).
- Veille au respect de la confidentialité et de la procédure réglementaire.

Un escort(e) anti-dopage (3 hommes et 3 femmes)

- Accompagnent chaque athlète sélectionné pour un contrôle antidopage.
- Le rôle est de **ne jamais quitter l'athlète des yeux** depuis la notification jusqu'à son arrivée dans la salle de contrôle.
- S'assurent que l'athlète ne communique pas ou n'échange rien pouvant compromettre l'intégrité du contrôle.
- Escortes du même sexe que l'athlète pour des raisons de respect et de procédure.

Le Directeur de course et toute personne compétente dont la présence est jugée utile par le jury composent aussi le jury.

Celui-ci est habilité à statuer dans un délai compatible

Avec les impératifs de la course sur tout litige ou disqualification survenu durant l'épreuve après avoir dûment entendu la personne concernée. Les décisions sont sans appel. A l'issue de l'examen des réclamations présentées dans la forme et le délai prévu, il sera procédé à la proclamation des résultats définitifs.

## Article 6.4 Contrôle anti-dopage

L'Homo Sapiens de 37km 2010m D+ du NéanderTrail de Bruniquel est une épreuve organisée sous l'égide de la FFA. A ce titre, des contrôles anti-dopage pourront être mis en place lors de l'évènement. Les participants du NéanderTrail de Bruniquel s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport. Tout refus de se soumettre à un contrôle diligenté ou tout contrôle positif fera l'objet d'une procédure disciplinaire devant l'Agence Française de Lutte contre le

Dopage. Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif se verra sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage. De par sa nature, le public qu'elle encadre et les valeurs qu'elle porte, l'association NéanderTrail de Bruniquel sera particulièrement vigilante à toutes tentatives de dopage.

## Article 6.5 Pénalisation et disqualifications

Des bénévoles présents sur les parcours et les responsables des bases de vie et ravitaillement, sous le contrôle du directeur de course, sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une pénalité ou disqualification en cas de non-respect, à l'encontre du coureur contrevenant.

Pour les Trails de 10Km, 21km, 29km et 37km et les Combinés :

Sur les épreuves de distance fixe, les pénalités infligées par l'organisation sont directement ajoutées au temps final de course du participant.

Exemple : un concurrent termine officiellement en 2h05'00 et reçoit une pénalité de 5 minutes → son temps final retenu sera de 2h10'00 pour l'établissement du classement.

Le classement général reste établi selon le temps officiel (temps écoulé depuis le signal du départ collectif jusqu'à l'arrivée), augmenté des éventuelles pénalités.

Toute pénalité appliquée est définitive et non contestable, sauf recours validé par le jury de course dans les délais réglementaires.

Pour les trail de 24h (solo et équipe) :

Toute pénalité inflige un retrait de temps effectif sur la durée totale de course du participant ou de l'équipe.

Exemple : un concurrent du 24h reçoit une pénalité de 20 minutes → sa durée maximale de course n'est plus de 24h mais de 23h40. Concrètement, seuls les points de chronométrage intermédiaires validés avant l'échéance corrigée (temps de course – pénalité) sont pris en compte pour le classement final. Ainsi, si un coureur est détecté à 23h00 au km 125 et à 23h45 au km 128, mais qu'il a reçu une pénalité de 20 minutes (soit une limite de course à 23h40), alors seul le pointage de 23h00 – km 125 sera retenu.

Tout passage postérieur à l'échéance corrigée est annulé pour le calcul du classement.

Absence de matériel obligatoire de sécurité (pas de réserve d'eau, lampe frontale) constaté lors du contrôle du sac

-> Pénalité 10 minutes par élément manquant

Absence de matériel obligatoire décidé par l'organisation dans l'urgence en cas de mauvaises conditions météos  
-> Pénalité 5 minutes par élément manquant

Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage

-> Pénalité d'une heure et ramassage à la première constatation. En cas de refus de ramassage et/ ou récidive disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard

Non-respect ou dégradation de l'environnement dans lequel vous évoluez

-> Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard

Absence d'une puce électronique

-> Selon décision du jury de course après analyse du système de chronométrage et de détection

Absence de passage à un point de contrôle

-> Selon décision du jury de course après analyse du système de chronométrage et de détection

Non-assistance à une personne en difficulté :

-> Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard ; Informer impérativement le PC Course en cas d'assistance à un concurrent

Triche (utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, prise de raccourcis ...)

-> Disqualification immédiate et interdiction de courses pouvant aller jusqu'à 3 ans.

Refus contrôle anti-dopage / Usage de produits stupéfiants

-> Disqualification immédiate et retrait du dossard

Contrôle anti-dopage positif (Détection de produit interdit selon les règles du code mondial anti-dopage)

-> Disqualification de l'épreuve et interdiction de courses pouvant aller jusqu'à 3 ans.

Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un responsable de base de vie, d'un médecin ou d'un secouriste

-> Disqualification immédiate et retrait du dossard

Refus de se faire examiner par l'équipe médicale durant l'épreuve, état physique ou psychique du concurrent jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par le directeur de course sur avis d'un médecin

-> Disqualification immédiate et retrait du dossard

Non-respect des personnes (organisation, bénévole ou coureurs) mauvais comportement sportif

-> Pénalité de 1 heure dès la première constatation ou pire selon l'appréciation de la direction de course. La sanction peut aller jusqu'à l'interdiction de courses pendant 3 ans

Manquement au règlement

-> Pénalité ou Disqualification selon l'appréciation de la direction de course

## Article 6.6 Réclamation

Toute réclamation doit être :

- Formulée par écrit par le coureur/l'équipe incriminé(e)
- Déposée au PC Course dans un délai maximum de 1 heure après son arrivée (avant dimanche 12h pour les Trail de 24h).

Aucune réclamation n'est acceptée de la part d'un accompagnateur, d'un spectateur. Les pièces justificatives (photos et/ou vidéos à caractère privé) ne peuvent avoir un caractère officiel.

Le jury est habilité à statuer dans un délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées durant la course. Les décisions sont sans appel.

## Article 7 : Enjeux environnementaux et engagements éco-responsables

Amis Traileurs / Randonneurs et accompagnateurs

- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- Penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes.
- Respecter les zones autorisées au public notamment au niveau des parkings
- Encourager le covoiturage et les mobilités douces
- Préserver les sentiers et leur propreté, les milieux sont sensibles et fragiles
- Ne jeter aucun déchet sur le parcours (lacets, emballage de nourriture)
- Obligation d'utiliser les poubelles mises à disposition sur tous les ravitaillements et bases de vie
- Utiliser les toilettes mises à votre disposition si possible
- Rester sur les sentiers balisés et ne pas piétiner ou cueillir les fleurs
- Éviter tout comportement dangereux (cigarette, feu...)
- Restez discret pour les habitants, la faune et la flore surtout en pleine nuit
- La population locale vous accueille, la remercier : un sourire et un petit bonjour suffisent.
- Respecter l'intégralité du Règlement.
- Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.
- Rouler doucement sur la route : la course est longue et les possibilités de voir les coureurs sont nombreuses.

## Article 8 : Assurance

Chaque participant doit souscrire une assurance individuelle accident couvrant notamment la responsabilité civile, les frais de décès, d'invalidité permanente, de recherche et de secours, ainsi que l'assistance et le rapatriement. Les frais d'évacuation héliportée non justifiés seront à la charge du participant. En cas de prise en charge médicale, le participant doit immédiatement informer l'organisation ainsi que son assureur, pour permettre la prise en charge par l'une ou l'autre des assurances. À défaut, les frais resteront à la charge du participant. En cas d'abandon ou de disqualification, la responsabilité de l'organisation est dégagée.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties associées à leur licence, mais les participants non licenciés bénéficiant du Parcours Prévention Santé gratuit (réalisé entre le 23 décembre 2025 et le 31 décembre 2025) doivent se munir de leur propre assurance individuelle accident. L'organisation se réserve le choix des moyens d'évacuation, en priorisant toujours la sécurité des coureurs.

## Article 8.1 Responsabilité civile de l'organisateur

Conformément à la législation, l'association Trail du LOU section NéanderTrail de Bruniquel a souscrit une assurance responsabilité civile à la MAIF couvrant ses préposés et les participants, pour les accidents qu'ils pourraient causer pendant l'événement. Cette couverture intervient en complément des assurances personnelles des participants. Un justificatif d'assurance peut être fourni aux participants sur simple demande.

## Article 8.2 Dommages matériels

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des biens personnels des participants, y compris les équipements laissés dans les sacs d'allègement fournis pour la course et cela, avant, pendant et après la course. Les participants restent seuls responsables de leurs biens et sont encouragés à souscrire une assurance personnelle pour couvrir ces risques.

## Article 8.3 Annulation des épreuves

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des bases de vie et ravitaillements, des points chronométriques, les emplacements des postes de secours, de modifier les barrières horaires, de reporter la date et/ou les horaires d'une partie ou de la totalité des épreuves de l'Évènement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli, sans préavis, et sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

En cas d'annulation de tout ou partie de l'événement pour tout motif indépendant de la volonté de l'organisateur présentant les caractères de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code Civil et par la jurisprudence française, ou pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger, l'organisation peut proposer, en fonction des circonstances, le report d'un pourcentage de l'inscription pour l'année suivante ou le remboursement partiel des droits d'inscriptions, calculé pour couvrir l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation.

## Article 9 : Informatique et Liberté – Protection des données personnelles et droit à l'image

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Il autorise à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de l'édition du NéanderTrail. Les photographies et films pourront être exploités et utilisés directement par l'association Trail du Lou et par ses partenaires agréés, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

L'association s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies ou films susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ou de toute autre exploitation préjudiciable.

En application de la loi informatique et libertés du 6 août 1978 et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Les informations sont recueillies dans le cadre de l'inscription à l'une des courses du NéanderTrail

pour les besoins d'identification de chaque concurrent. Ces informations servent à l'affectation des dotations et à s'assurer de la capacité physique du concurrent et à participer à la course. Elles servent à communiquer, avant, pendant et après l'événement toutes les informations liées à sa participation ainsi qu'à transmettre des informations provenant de certains partenaires. Pour ce dernier point le coureur aura au moment de l'inscription la possibilité d'accepter ou de refuser.

Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées, exceptées les données d'état civil qui permettent de conserver les classements.

Les coureurs peuvent demander, à partir de la plateforme d'inscription, l'anonymisation de leur dossier. Cette opération sera réalisée, pour ceux qui en font la demande, 60 jours après la fin de l'épreuve, sur la plateforme d'inscription du NéanderTrail, et avant publication (UTMB index, ITRA.run). Après publication, les coureurs voulant anonymiser leur résultat devront faire la demande auprès des plateformes concernées.

Tout coureur peut avoir accès aux données personnelles le concernant soit sur son espace personnel ou par mail à l'adresse suivante : [neandertrail@gmail.com](mailto:neandertrail@gmail.com)

## Article 10 : Conditions générales

Chaque participant, par son inscription, reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course, en accepte toutes les clauses et s'engage à le respecter et à dégager la responsabilité des organisateurs.

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des épreuves et a été rédigé en conformité avec le règlement de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) relatif aux courses hors stade.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe organisatrice de l'événement « NéanderTrail de Bruniquel », jusqu'à la veille du départ de la première course. Toute mise à jour sera publiée sur le site officiel de l'événement : [www.neandertrail.fr](http://www.neandertrail.fr)